K 172
4
FRE 412 8556
56
Coll
Fre
24576

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION,

SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS.

DISCOURS

DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE,

Sur le parti que l'Assemblée Nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre, annoncée par le pouvoir exécutif;

Prononcé à la Société, le 18 décembre 1791.

MESSIEURS,

LA guerre! s'écrient la cour et le ministère, et leurs innombrables partisans. La guerre! répète

THE NEWBERRY LIBRARY

un grand nombre de bons citoyens, mus par un sentiment généreux, plus susceptibles de se livrer à l'enthousiasme du patriotisme, qu'exercés à méditer sur les ressorts des révolutions et sur les intrigues des cours. Qui osera contredire ce cri imposant? Personne, si ce n'est ceux qui sont convaincus qu'il faut délibérer mûrement, avant de prendre une résolution décisive pour le salut de l'état, et pour la destinée de la constitution, ceux qui ont observé que c'est à la précipitation et à l'enthousiasme d'un moment que sont dues les mesures les plus funestes qui aient compromis notre liberté, en favorisant les projets, et en augmentant la puissance de ses ennemis, qui savent que le véritable rôle de ceux qui veulent servir leur patrie, est de semer dans un temps pour recueillir dans un autre, et d'attendre de l'expérience le triomphe de la vérité.

Je ne viens point caresser l'opinion du moment, ni flatter la puissance dominante; je ne viens point non plus prêcher une doctrine pusillanime, ni conseiller un lâche système de foiblesse et d'inertie; mais je viens développer une trame profonde que je crois assez bien connoître. Je veux aussi la guerre, mais comme l'intérêt de la nation la veut : domptons nos eneemis intérieurs, et marchons ensuite contre nos ennemis étrangers, si alors il en existe encore.

La cour et le ministère veulent la guerre, et l'exécution du plan qu'ils proposent; la nation ne refuse point la guerre, si elle est nécessaire pour acheter la liberté : mais elle veut la liberté et la paix, s'il est possible, et elle repousse tout projet de guerre qui seroit proposé pour anéantir la liberté et la constitution, même sous le prétexte de les défendre.

C'est sous ce point de vue que je vais discuter la question. Après avoir prouvé la nécessité de rejetter la proposition ministérielle, je proposerai les véritables moyens de pourvoir à la sûreté de l'état et au maintien de la constitution.

Quelle est la guerre que nous pouvons prévoir? Est-ce la guerre d'une nation contre d'autres nations, ou d'un roi contre d'autres rois? Non: c'est la guerre des ennemis de la révolution françoise contre la révolution françoise. Les plus nombreux, les plus dangereux de ces ennemis sont-ils à Coblentz? Non, ils sont au milieu de nous. Pouvons-nous craindre raisonnablement d'en trouver à la cour et dans le ministère? Je ne veux point résoudre cette question: mais puisque c'est à la cour et au ministère que la guerre remettroit la direction suprême des forces de l'état et les destins de la liberté, il faut convenir que la possibilité seule de ce malheur doit être mûrement pesée dans les délibérations de nos représentans.

Quand nous touchons visiblement au dénouement de toutes les trames funestes ourdies contre la constitution, depuis le moment où ses premiers fondemens furent posés jusqu'à ce jour, il est temps sans doute de sortir d'une si longue et si stupide léthargie, de jeter un coup-d'œil sur le passé, de le lier au présent, et d'apprécier notre véritable situation.

La guerre est toujours le premier vœu d'un gouvernement puissant qui veut devenir plus puissant encore. Je ne vous dirai pas que c'est pendant la guerre que le ministère achève d'épuiser le peuple et de dissiper les finances, qu'il couvre d'un voile impénétrable ses déprédations et ses fautes; je vous parlerai de ce qui touche

plus directement encore le plus cher de nos intérêts. C'est pendant la guerre que le pouvoir exécutif déploie la plus redoutable énergie, et qu'il exerce une espèce de dictature qui ne peut qu'effrayer la liberté naissante ; c'est pendant la guerre que le peuple oublie les délibérations qui intéressent essentiellement ses droits civils et politiques, pour ne s'occuper que des événemens extérieurs, qu'il détourne son attention de ses législateurs et de ses magistrats, pour attacher tout son intérêt et toutes ses espérances à ses généraux et à ses ministres, ou plutôt aux généraux et aux ministres du pouvoir exécutif. C'est pour la guerre qu'ont été combinées, par des nobles et par des officiers militaires, les dispositions trop peu connues de ce code nouveau, qui, dès que la France est censée en état de guerre, livre la police de nos villes frontières aux commandans militaires, et fait taire devant eux les lois qui protègent les droits des citoyens. C'est pendant la guerre que la même loi les investit du pouvoir de punir *arbitrairement* les soldats. C'est pendant la guerre que l'habitude d'une obéissance passive, et l'enthousiasme trop naturel pour les chefs heureux, fait, des soldats de la patrie, les soldats du monarque ou de ses généraux. Dans les temps de troubles et de factions, les chefs des armées deviennent les arbitres du sort de leur pays, et font pencher la balance en faveur du parti qu'ils ont embrassé. Si ce sont des Césars ou des Cromwells, ils s'emparent eux-mêmes de l'autorité. Si ce sont des courtisans sans caractère, nuls pour le bien, mais dangereux lorsqu'ils veulent le mal, ils reviennent déposer leur puissance aux pieds de leur maître, et l'aident à reprendre un pouvoir

arbitraire, à condition d'être ses premiers valets.

A Rome, quand le peuple, fatigué de la tyrannie et de l'orgueil des patriciens, réclamoit ses droits par la voix de ses tribuns, le sénat déclaroit la guerre; et le peuple oublioit ses droits et ses injures pour voler sous les étendards des patriciens, et préparer des pompes triomphales à ses tyrans. Dans des temps postérieurs, César et Pompée faisoient déclarer la guerre pour se mettre à la tête des légions, et revenoient asservir leur patrie avec les soldats qu'elle avoit armés. Vous n'êtes plus que les soldats de Pompée, et non ceux de Rome, disoit Caton aux Romains qui avoient combattu, sous Pompée, pour la cause de la république. La guerre perdit la liberté de Sparte, dès qu'elle porta ses armes loin de ses frontières. La guerre, habilement provoquée et dirigée par un gouvernement perfide, fut l'écueil le plus ordinaire de tous les peuples libres.

Ce n'est point ainsi que raisonnent ceux qui, impatiens d'entreprendre la guerre, semblent la regarder comme la source de tous les biens; car il est bien plus facile de se livrer à l'enthousiasme, que de consulter la raison. Aussi croit-on déjà voir le drapeau tricolor planté sur le palais des empereurs, des sultans, des papes et des rois: ce sont les propres expressions d'un écrivain patriote, qui a adopté le système que je combats. D'autres assurent que nous n'aurons pas plutôt déclaré la guerre, que nous verrons s'écrouler tous les trônes à la fois. Pour moi, qui ne puis m'empêcher de m'appercevoir de la lenteur des progrès de la liberté en France, j'avoue que je ne crois point encore à celle des peuples abrutis et enchaînés par le despotisme. Je crois autant que personne aux prodiges que peut opérer le

courage d'un grand peuple qui s'élance à la conquête de la liberté du monde ; mais quand je fixe les yeux sur les circonstances réelles où nous sommes ; lorsqu'à la place de ce peuple je vois la cour, et les serviteurs de la cour ; lorsque je ne vois qu'un plan imaginé, préparé, conduit par des courtisans ; lorsque j'entends débiter avec emphase toutes ces déclamations sur la liberté universelle, à des hommes pourris dans la fange des cours, qui ne cessent de la colomnier, de la persécuter dans leur propre pays ; alors je demande au moins que l'on veuille bien réfléchir sur une question de cette importance.

Si la cour et le ministère ont intérêt à la guerre, vous allez voir qu'ils n'ont rien négligé pour nous la donner.

Quel étoit le premier devoir du pouvoir exécutif ? N'étoit-ce pas de commencer par faire tout ce qui étoit en lui pour la prévenir ? Qui peut douter que si sa fidélité à la constitution eût été clairement manifestée à ses amis, à ses partisans, aux parens du roi, aucun d'eux n'eût conçu le projet de faire la guerre à la nation françoise, qu'aucun petit prince d'Allemagne, qu'aucune puissance étrangère, n'eût été tentée de les protéger ? Mais qu'a-t-il fait pour les contenir ? Il a favorisé pendant deux années les émigrations et l'insolence des rébelles. Qu'ont fait les ministres, si ce n'est de porter des plaintes amères à l'assemblée sur toutes les précautions que la juste défiance des municipalités et des corps administratifs avoit prises pour mettre une digue au torrent des émigrations et de l'exportation de nos armes et de notre numéraire ? Qu'ont fait leurs partisans déclarés dans l'assemblée cons-

tituante, si ce n'est de s'opposer de toutes leurs forces à toutes les mesures proposées pour les arrêter? N'est-ce pas le pouvoir exécutif qui, sur la fin de cette assemblée, a provoqué, par sa recommandation expresse, et obtenu par le crédit de ses affidés, la loi qui les a encouragées et portées à l'excès, en leur accordant à la fois la liberté la plus illimitée, et la protection la plus éclatante? Qu'a-t-il fait lorsque l'opinion publique, réveillée par l'excès du mal, l'a forcé à rompre le silence, sans le tirer de son inaction? De vaines lettres où respire l'affection la plus tendre et la plus vive reconnoissance, où on réprimande les factieux du ton le plus encourageant; des proclamations ambigues, où les conspirateurs armés contre la patrie, où les chefs militaires transfuges sont traités avec une indulgence et un intérêt qui contrastent singulièrement avec les signes de ressentiment et de colère prodigués par les ministres aux citoyens et aux députés du peuple les plus zélés pour la cause publique, mais qui répond parfaitement au zèle avec lequel les rébelles se déclarent les champions de la noblesse et de la cour. A-t-on pu obtenir des ministres qu'ils remplaçassent les officiers déserteurs, et que la patrie cessât de payer les traitres qui méditoient de déchirer son sein? A l'égard des puissances étrangères, que signifie d'abord ce secret impénétrable que le ministre Montmorin affecte avec l'assemblée nationale? Ensuite le départ du roi; ensuite cette comédie ridicule, où on fait rendre à tous ces princes des réponses équivoques, et toutes contraires aux droits de la souveraineté nationale, trop grossièrement concertées avec la cour des Tuileries? Que signifie encore cette presque certitude de leurs intentions pacifiques que donne le même

ministre, au moment où il s'agissoit de laisser un libre cours aux émigrations ? Ensuite la déclaration de leurs desseins hostiles, et ces proclamations menaçantes, et ces confidences publiques que se font les cours impériales et les princes d'Allemagne de leurs projets sur la France ; et le départ du ministre équivoque et mystérieux, qui se retire sans rendre aucun compte, au moment où la défiance de la nation entière semble enfin éveillée sur sa conduite. Enfin la nouvelle législature, cédant au cri général de la nation, prend des mesures sages et nécessaires pour éteindre le foyer de la rébellion et de la guerre, pour dissiper et punir les rébelles ; elles sont annullées par le *veto* royal ; on substitue à la volonté générale de bénignes et inconstitutionnelles proclamations, qui ne peuvent en imposer à ceux qui se déclarent les défenseurs de l'autorité royale. Ensuite on propose de déclarer la guerre. Une loi qui ôte des appointemens et des fonctions publiques à des traîtres armés contre leur patrie ; une loi qui montre à des chefs de conspiration un châtiment tardif, s'ils ne rentrent dans le devoir ; cette loi, qui fait grace à des crimes déjà commis, paroît trop dure et trop cruelle ; et pour leur épargner cette disgrace, on aime mieux attirer sur la nation toutes les calamités de la guerre. Quelle clémence, juste ciel ! et quelle humanité ! Comment croire, après cela, que c'est contr'eux que cette guerre sera dirigée ?

Avant de la proposer, il falloit non-seulement faire tous ses efforts pour la prévenir, mais encore user de son pouvoir pour maintenir la paix au-dedans ; et les troubles éclatent de toutes parts ; et c'est la cour, c'est le ministère qui les fomente.

Les prêtres séditieux sont les auxiliaires et les

alliés des rébelles transfuges. L'impunité dont ils jouissoient, les encouragemens qu'ils recevoient, la malveillance qui abandonnoit ou persécutoit les prêtres constitutionnels, commençoit à allumer le flambeau de la discorde et du fanatisme : un décret provoqué par le salut public alloit réprimer ceux qui troubloient l'ordre public au nom du ciel; mais vous les couvrez de votre égide; vous présentez d'une main la déclaration de la guerre, de l'autre le *veto* qui anéantit cette loi nécessaire; et vous nous préparez à la fois la guerre étrangère, civile et religieuse.

A quels signes plus certains peut-on reconnoître une trame ourdie par les ennemis de notre liberté? Il faut achever de la développer, en déterminant avec plus de précision son véritable objet.

Veulent-ils ensanglanter la France, pour rétablir l'ancien régime dans toute sa difformité? Non, Ils savent bien qu'une telle entreprise seroit trop difficile; et les chefs de la faction dominante n'ont aucun intérêt de faire revivre ceux des abus de l'ancien régime qui les contrarioient. Ils ne veulent, dans l'état actuel des choses, d'autres changemens que ceux qu'exigent leur intérêt personnel et leur ambition. Ce projet n'est plus un mystère pour ceux qui ont observé avec quelqu'attention la conduite et les discours des agens de cette cabale, pour ceux qui les ont entendu insinuer depuis long-temps, que pour obtenir la paix et rapprocher tous les partis, il ne s'agiroit que de transiger, comme de rétablir la noblesse et d'établir une chambre haute, composée de nobles, et même d'hommes des communes, à qui le roi conféreroit la noblesse en les y admettant. Et pourquoi, en effet, le peuple montreroit-il beaucoup

de répugnance pour ces modifications de l'acte constitutionnel? Que lui importent de vains titres? Que lui importe que l'autorité suprême soit partagée entre le monarque et la noblesse? Il est vrai que les principes de l'égalité seront anéantis; il est vrai qu'avec le despotisme et l'aristocratie ressuscités sous d'autres formes, renaîtront toutes les injustices et tous les abus qui oppriment un peuple avili; il est vrai que les premières bases de la constitution étant renversées, et le patriotisme terrassé par cette honteuse défaite, l'esprit public et la liberté sont nécessairement perdus. Mais enfin, en ne lui présentant d'abord que des articles qui ne paroîtront pas compromettre directetement son existence, en paroissant même lui garantir quelques avantages particuliers, tels que la snppression de quelques monstrosités féodales et des dîmes, on espére qu'il se prêtera d'autant plus facilement à cette infâme composition, qu'on aura pris soin de le ruiner, de le décourager, de l'affamer par l'accaparement du numéraire, des subsistances, et par tous les moyens que l'aristocratie n'a cessé de prodiguer depuis le commencement de cette révolution. Cependant, pour arriver à ce but, du point où on étoit, il y avoit un grand intervalle à franchir; il falloit au-dehors des menaces de guerre, et une armée de contre-révolutionnaires, pour transiger avec eux; il falloit au-dedans un parti puissant pour donner aux rébelles une importance qu'ils n'auroient jamais eue, en divisant la nation et en préparant le succès de leurs projets perfides. De là la protection accordée par le ministère aux contre-révolutionnaires, et sa conduite ténébreuse concertée avec les puissances étrangères: de là, d'un autre côté, le système suivi de mettre dans l'exé-

cution des décrets une lenteur meurtrière, de montrer en tout une prédilection coupable pour les ennemis hypocrites ou déclarés de la constitution, qui les encourageoit à se rallier contre la liberté; de là cette affectation de prendre sous sa sauve-garde les intérêts des prêtres factieux, d'abord foibles et impuissans; de là cet arrêté du département de Paris, appuyé et converti en loix par le parti ministériel de l'assemblée constituante, qui, en offrant aux prêtres réfractaires des églises, en les invitant à reprendre leurs fonctions, divisa le peuple entre les anciens et les nouveaux pasteurs; delà cet autre arrêté des membres du même directoire, connu par sa complaisance pour la cour, qui défend ouvertement la cause des prêtres séditieux contre l'assemblée nationale même, et contre le vœu de tous les patriotes; de là la conduite de plusieurs corps administratifs qui ont déjà ensanglanté leur patrie, et fait triompher le fanatisme et l'aristocratie dans plusieurs contrées, par leur partialité déclarée en faveur de ces mêmes prêtres; delà cette lettre perfide écrite par le ministre Lessart à tous les départemens, pour y attiser le feu des dissensions religieuses et politiques; dans le temps même où on se proposoit de nous donner la guerre étrangère, sous le prétexte de consulter le vœu du peuple sur le décret rendu par ses représentans ! démarche inconstitutionnelle et dangereuse, qui seroit déjà punie comme un crime de lèze-nation dans un pays où les crimes ministériels pourroient être punis. Pour assurer le projet de cette négociation que l'on se propose d'arracher, au milieu des troubles, à la lassitude de la nation, il falloit encore avilir l'assemblée nationale législative, afin de disposer la nation à adopter le système aristocratique des

deux chambres, en la dégoûtant de la représentation actuelle. Pour l'avilir, ce n'étoit point assez de la faire calomnier par tous les échos du ministère et des intrigans de l'ancienne législature, qui en sont les conseils et les complices ; il falloit faire ensorte qu'elle parût s'avilir elle-même, par l'influence de ce parti anti-national qu'elle recèle dans son sein, qui tantôt lui arrache la révocation de ses plus patriotiques décrets, tantôt l'outrage dans ses membres les plus zélés pour la cause publique, et toujours la livre à un tumulte indécent, dont les députés de la noblesse et du clergé n'auroient osé donner l'exemple dans la première législature ; il falloit former ces comités criminels, où les vils agens de la cour vont méditer chaque jour régulièrement les moyens de porter le lendemain de nouveaux coups à la liberté ; et vous savez si l'on y a réussi.

Sans doute il suffit à la nation de voir une trame coupable, pour deviner que le but ne peut qu'en être funeste ; et en divulgant ici le projet favori des ennemis de la liberté, je les place dans la situation la plus favorable ; car ce projet, tout coupable qu'il est, n'est pas plus effrayant que cette contre-révolution complette dont les forcenés, qui ne sont point initiés, ont l'extravagance de nous menacer. Cependant j'ai cru devoir à la nation, dans la plus décisive de toutes les crises, la publication de tout de tout ce qu'une douloureuse expérience et des indices frappans m'ont appris des projets de ses ennemis. Je jure, par la liberté, que moi et plusieurs autres avons entendu des membres ci-devant nobles, qui prétendoient au titre de patriotes, proposer cette idée de chambre haute et de négociation avec les émigrans ; je jure que telle étoit l'opinion qu'avoient de leurs desseins

les députés connus par leur attachement invariable aux premiers principes de la constitution.

On peut se rappeler que M. Petion, dans sa lettre à ses commettans, et à l'époque la plus désastreuse de la révolution, annonçoit d'avance à la nation ce projet coupable de la coalition qui déshonora les derniers tems de la première législature. Ce projet étoit celui de ce qu'on appeloit la minorité de la noblesse presqu'entière, qui auroit démenti toutes ses habitudes et toute son éducation, si elle n'avoit pas spéculé sur la révolution de la France, comme elle spéculoit sur les révolutions de la cour. C'étoit celui des nobles fondateurs du club de 1789; c'étoit celui de ces ci-devant nobles et de ces ci-devant patriotes, qui ont si long-temps édifié ette société même par les sublimes élans de leur patriotisme; celui de tous les hommes de cette caste, qui ont cru qu'il valoit mieux poursuivre la fortune en France, au sein des troubles et des intrigues, que de l'aller chercher à Coblentz. Déjà la partie de cette faction qui agitoit l'assemblée constituante, tout en reconnoissant les principes généraux de l'égalité, a préparé, autant que les circonstances le permettoient, l'exécution de ce projet, par l'altération des décrets constitutionels. Elle l'eut avancée beaucoup plus, si elle avoit pu vaincre l'opiniâtreté de quelques hommes qu'il étoit impossible de forcer à un accommodement sur les droits du peuple, et s'il n'avoit fallu du temps pour fortifier les ennemis intérieurs et extérieurs de la constitution. Doutez-vous encore que le gouvernement veuille porter atteinte à la constitution? Je vais vous en donner une démonstration complette. Si le ministère veut la constitution telle qu'elle est, pourquoi donc s'est-il formé, sous ses auspices,

un parti dit ministériel, qui déclare une guerre ouverte aux patriotes ? Puisque les patriotes, aujourd'hui que la constitution est terminée, ne demandent autre chose que l'exécution fidèle des loix nouvelles, puisque tel est l'objet unique de leur surveillance, de leurs sollicitudes, de leurs continuelles réclamations, le ministère et ses partisans doivent être d'accord avec eux, et il ne doit y avoir qu'un seul parti parmi ceux qui se disent patriotes et défenseurs de la constitution. Pourquoi donc voyons-nous ces ministériels poursuivre les autres avec une animosité que ne montrent pas même les aristocrates déclarés? Pourquoi l'assemblée législative, qui ne renferme aucun député de corporations privilégiées, composée d'hommes qui tous ont juré de maintenir la constitution, présente-t-elle l'aspect de deux armées ennemies, plutôt que du sénat de la France ? Pourquoi une portion des représentans veulent-ils anéantir eux-mêmes l'assemblée dont ils sont membres ?Pourquoi le principal emploi des écrivains périodiques, voués au gouvernement, est-il de diffamer les députés connus par leur civisme ? Pourquoi cette même faction s'applique-t-elle avec un acharnement atroce, à calomnier et à dissoudre les sociétés des amis de la constitution ? Tous ces gens-là ne veulent donc pas la constitution telle qu'elle est; ils ne veulent pas une représentation nationale unique, fondée sur l'égalité des droits? Or puisqu'ils se rallient ouvertement sous l'étendard de la cour et du ministère, puisque c'est la cour et le ministère qui les inspirent, qui les caressent et qui les emploient, il est donc clair que la cour et le ministère veulent, sinon renverser, au moins changer la constitution. Or, quel peut être ce

changement, si ce n'est quelque chose de semblable du moins à ce projet de transaction que je vous ai déjà indiqué ? Mais concevez-vous que la cour puisse adopter une mesure aussi décisive que la guerre, sans la rapporter à l'exécution de son système favori ? Non. La cour vous tend donc un piége en vous la proposant : ce piége est si visible, que tous les patriotes qui ont adopté le système que je combats, ont eu besoin de se rassurer eux-mêmes en se persuadant que la cour ne vouloit pas sérieusement la guerre, qu'elle chercheroit les moyens de s'en dispenser, après l'avoir proposée.

Mais quand je n'aurois pas prouvé le contraire par tout ce que je viens de dire, ne suffit-il pas de voir tous les moyens qu'elle emploie pour diriger l'opinion publique vers ce parti ? Ne suffit-il pas d'entendre tous ces cris de guerre que poussent à la fois tous les ministériels, tous les écrivains périodiques qui lui sont vendus, de lire les pamphlets prodigués contre ceux qui défendent l'opinion contraire ? Ne suffit-il pas de se rappeler qu'au sein même de l'assemblée nationale, le ministre de la guerre s'est permis d'accuser les patriotes qui ne la veulent pas, pour voir qu'elle s'est mise elle-même dans l'impossibilité de ne point la faire ? La cour l'a toujours voulue ; elle la veut encore : mais elle vouloit attendre le moment favorable qu'elle préparoit pour la déclarer, et vous la donner de la manière la plus convenable à ses vues ; il falloit attendre que les émigrations eussent grossi les forces des rébelles, et que les puissances étrangères eussent concerté leurs mesures à cet égard ; il a fallu parer ensuite le décret sévère qui eût pu décourager et flétrir les

émigrés ; mais en même-temps il falloit se donner bien de garde de les laisser les premiers attaquer nos frontières, car après les plaintes qui s'étoient élevées de toutes parts sur la conduite du ministre de la guerre, après la dernière marque de protection donnée aux émigrés, la nation lui auroit imputé cette attaque ; elle auroit reconnu la perfidie ; et dans les transports de son indignation, elle eût déployé une énergie qui l'eût sauvée. Il falloit avoir l'air de provoquer ensuite, par une vaine proclamation, la vengeance nationale contre ces mêmes hommes que l'on protégeoit même contre la juste sévérité des loix ; il falloit avoir la guerre, et en même-temps la confiance de la nation, qui pouvoit donner les moyens de la diriger impunément vers le but de la cour. Mais pour couvrir ce qu'un changement si brusque et une conduite si contradictoire, en apparence, pouvoient présenter de suspect, la bonne politique exigeoit que l'on fît solliciter la démarche décisive par l'assemblée nationale. On a déjà préparé ce coup, en faisant provoquer, par des députés ministériels, le message que l'assemblée législative trompée a envoyé au roi, en abandonnant ses propres principes pour entrer, sans s'en appercevoir, dans le plan de la cour. Elle a voulu encore, que les citoyens eux-mêmes parussent devancer son propre vœu ; et en même-temps qu'elle refusoit des armes aux gardes nationales, elle mettoit tout en œuvre pour faire desirer la guerre à la nation ; il n'est pas même de petits moyens qu'elle n'ait employés pour exciter l'enthousiasme dont elle avoit besoin ; témoin les fausses nouvelles qu'elle a répandues ; témoin les orateurs mêmes introduits

avec affectation, dans ce moment suspect, à la barre de l'assemblée.

Mais reconnoissons de sang-froid notre situation : voyez la nation divisée entre trois partis ; les aristocrates, les patriotes, et ce parti mitoyen, hypocrite, qu'on nomme ministériel. Les premiers seuls n'étoient point à craindre, et la liberté étoit établie, quand les intrigans qui s'étoient cachés sous le masque du patriotisme, vinrent se jetter entre eux et le peuple, pour établir un système aristocratique analogue à leurs intérêts personnels. La cour et le ministère après s'être ouvertement déclarés pour les aristocrates, semblent avoir adopté les formes et les projets de cette tourbe machiavélique. C'est peut-être un problème si ses chefs sont actuellement d'accord en tout avec les chefs du parti aristocratique ; mais ce qui est certain, c'est que les aristocrates étant trop foibles par eux-mêmes pour renverser entièrement l'ouvrage de la révolution, se trouveront tôt ou tard assez heureux d'obtenir les avantages de la composition que les autres leur préparent, et qu'ils sont naturellement portés, par leur intérêt, à se liguer avec eux contre la cause du peuple et des patriotes. Quels sont leurs moyens pour parvenir à ce but ? La puissance des prêtres et de la superstition, la puissance non moins grande des trésors accumulés entre les mains de la cour ; l'incivisme d'un grand nombre de corps administratifs, la corruption d'une multitude de fonctionnaires publics, les progrès de l'idolâtrie et de la division, du modérantisme, de la pusillanimité, du ministérialisme au sein même de l'assemblée nationale ; les intrigues de tous les chefs de cette faction innombrable, qui, cachant leurs vues secrètes sous le

voile même de la constitution, rallient à leur système tous les hommes foibles, à qui on persuade que leur repos est attaché à la docilité avec laquelle on souffrira que les loix et la liberté soient sans cesse impunément attaquées ; tous les égoïstes favorisés de la fortune, qui, aimant assez de la constitution ce qui les égaloit à ceux qui étoient au-dessus d'eux, ne peuvent consentir à reconnoître des égaux dans ceux qu'ils regardoient comme leurs inférieurs.

Législateur patriote, à qui je réponds en ce moment, quelles précautions proposez-vous pour prévenir ces dangers, et pour combattre cette ligue ? Aucune. Tout ce que vous avez dit pour nous rassurer, se réduit à ce mot : « Que m'importe ! la liberté triomphera de tout ». Ne diroit-on pas que vous n'êtes point chargés de veiller pour assurer ce triomphe, en déconcertant les complots de ses ennemis ? *La défiance*, dites-vous, *est un état affreux !* beaucoup moins affreux, sans doute, que la stupide confiance qui a causé tous nos embarras et tous nos maux, et qui nous mène au précipice. Législateurs patriotes, ne calomniez point la défiance ; laissez propager cette doctrine perfide à ces lâches intrigans qui en ont fait jusqu'ici la sauve-garde de leurs trahisons ; laissez aux brigands qui veulent envahir et profaner le temple de la liberté, le soin de combattre les dragons redoutés qui en défendent l'entrée. Est-ce à Manlius à trouver importuns les cris des oiseaux sacrés qui doivent sauver le capitole ? La défiance, quoi que vous puissiez dire, est la gardienne des droits du peuple ; elle est au sentiment profond de la liberté, ce que la jalousie est à l'amour. Législateurs nouveaux, profitez

du moins de l'expérience de trois années d'intrigues et de perfidie ; songez que si vos devanciers avoient senti la nécessité de cette vertu, votre tâche seroit beaucoup moins difficile à remplir : sans elle, vous êtes aussi destinés à être le jouet et la victime des hommes les plus vils et les plus corrompus, et craignez que de toutes les qualités nécessaires pour sauver la liberté, celle-là ne soit la seule qui vous manque.

Si on nous trahit, a dit encore le député patriote que je combats, *le peuple est là.* Oui, sans doute ; mais vous ne pouvez ignorer que l'insurrection que vous désignez ici, est un remède rare, incertain, extrême. Le peuple étoit là, dans tous les pays libres, lorsque, malgré ses droits et sa toute-puissance, des hommes habiles, après l'avoir endormi un instant, l'ont enchaîné pour des siècles. Il étoit là, lorsqu'au mois de juillet dernier son sang coula impunément au sein même de cette capitale ; et *par quel ordre ?* Le peuple est là ; mais vous, représentans, n'y êtes vous pas aussi ? Et qu'y faites-vous si, au lieu de prévoir et de déconcerter les projets de ses oppresseurs, vous ne savez que l'abandonner au droit terrible de l'insurrection, et au résultat du bouleversement des empires ? Je sais qu'il peut se rencontrer des circonstances heureuses où la foudre peut partir de ses mains pour écraser les traitres ; mais au moins faut il qu'il ait pu découvrir à temps leur perfidie. Il ne faut donc pas l'exhorter à fermer les yeux, mais à veiller ; il ne faut pas souscrire aveuglément à tout ce que proposent ses ennemis, et leur remettre le soin de diriger le cours et de déterminer le résultat de la crise qui doit décider de sa perte ou de son salut. Voilà cependant ce que vous faites, en adoptant les projets de guerre que vous

présente le ministère. Connoissez vous un peuple qui ait conquis sa liberté, en soutenant à la fois une guerre étrangère, domestique et religieuse, sous les auspices du despotisme qui la lui avoit suscitée, et dont il vouloit restreindre la puissance ? Certes, ce problême politique et moral ne sera point résolu de long-temps, et cependant vous avez prétendu le résoudre par des espérances vagues et par l'exemple de la guerre d'Amérique, lorsque cet exemple seul suffit pour mettre dans le plus grand jour la légéreté de vos décisions politiques. Les Américains avoient-ils à combattre au-dedans le fanatisme et la trahison, au-dehors une ligue armée contre eux par leur propre gouvernement? Et parce que secondés par un allié puissant, guidés par Washington, secondés par les fautes de Cornwallis, ils ont triomphé, non sans peine, du despote qui leur faisoit une guerre ouverte, s'ensuit-il qu'ils auroient triomphés, gouvernés par les ministres et conduits por le général de George III? J'aimerois autant que l'on me citât l'exemple des Romains vainqueurs de Porsenna, et que l'on me dît que pour assurer leur liberté, il étoit indifférent que leurs efforts fussent dirigés par *Brutus* ou par *Arons*, par les consuls de Rome ou par les fils de Tarquin!

Si nous devons être trompés ou trahis, dites vous, autant vaut déclarer la guerre que de l'attendre. Premièrement, ce n'est point là le véritable état de la question que je veux résoudre, car mon système ne tend pas simplement à attendre la guerre, mais à l'étouffer. Mais comme je veux renverser toutes les bases de votre doctrine, je vais prouver, en deux mots, que le salut de la liberté ordonneroit que l'on attendît la guerre, plutôt que d'adopter la proposition déjà faite par le ministère.

Dans le cas d'une trahison supposée, il ne reste qu'une seule ressource à la nation, comme vous l'avez bien prévu; c'est l'explosion salutaire et subite de l'indignation du peuple françois, et l'attaque seule de votre territoire l'eût offerte, puisqu'alors, comme je l'ai déjà observé, les François réveillés tout-à-coup de leur létargique confiance, eussent défendu leur liberté contre leurs ennemis, par des prodiges de courage et d'énergie; le gouvernement, l'aristocratie l'avoit bien prévu; ils ont voulu conjurer l'orage que les menaces du patriotisme leur avoient annoncé; ils ont bien senti qu'il falloit que les ministres et la cour eussent l'air de vouloir diriger eux-mêmes la foudre contre nos ennemis, afin que, redevenu l'objet de l'enthousiasme et de l'idolâtrie, le pouvoir exécutif pût exécuter à loisir et sans obstacle le plan funeste dont j'ai parlé. C'est alors que tout citoyen éclairé et énergique, qui oseroit appeler le soupçon sur un ministre, sur un général, sera dénoncé par la faction dominante, comme un ennemi de l'état; c'est alors que les traîtres ne cesseront de réclamer, au nom du salut public, cette confiance aveugle et cette modération meurtrière qui a jusqu'ici assuré l'impunité de tous les conspirateurs; c'est alors que par-tout la raison et le patriotisme seroient forcés de se taire devant le despotisme militaire, et devant l'audace des factions.

Ce n'est pas tout, quand est-ce que des hommes libres ou qui veulent l'être, peuvent déployer toutes les ressources que donne une pareille cause ? C'est lorsqu'ils combattent chez eux, pour leurs foyers, aux yeux de leurs concitoyens, de leurs femmes et de leurs enfans. C'est alors que toutes les parties de l'état peuvent venir, pour ainsi dire à chaque instant, au secours les

uns des autres, et, par la force de l'union comme par celle du courage, réparer une première défaite et balancer tous les avantages de la discipline et de l'expérience des ennemis. C'est alors que tous les chefs, forcés d'agir sous les yeux de leurs concitoyens, ne peuvent trahir ni avec succès, ni avec impunité : tous ces avantages sont perdus, dès qu'on porte la guerre, loin des regards de la patrie, dans un pays étranger, et le champ le plus libre est ouvert aux manœuvres les plus funestes et les plus ténébreuses : ce n'est plus la nation entière qui combat pour elle-même, c'est une armée, c'est un général qui décide du destin de l'état. D'un autre côté, en portant la guerre au-dehors, vous mettez toutes les puissances ennemies dans la position la plus favorable pour vous la faire ; vous leur fournissez le prétexte qu'elles cherchoient, si elles la desiroient ; vous les y forcez, si elles ne la vouloient pas. Les plus mal intentionnés auroient au moins hésité à vous déclarer les premiers, sans aucun prétexte plausible, la plus odieuse et la plus injuste de toutes les guerres : mais si vous violez les premiers leur territoire, vous irritez les peuples-mêmes de l'Allemagne, à qui vous supposez déjà des lumières et des principes qui n'ont pas encore pu se développer suffisamment chez vous, et chez qui les cruautés exercées dans le Palatinat par les généraux françois ont laissé des impressions plus profondes que n'auront pu produire encore quelques brochures prohibées, balancées par tous les moyens du gouvernement, et par toute l'influence de ses partisans. Quelle ample matière ne fournissez-vous pas au manifeste du chef et des autres princes de l'empire, pour en réclamer les droits et la sûreté, et pour reveiller d'antiques

préjugés et des haines invétérées ? car vous sentez sans doute vous-même qu'il est impossible de regarder comme certains tous les calculs diplomatiques sur lesquels repose la garantie que vous nous donnez des dispositions favorables des princes. Ils renferment au moins deux vices capitaux ; le premier, d'avoir supposé que la conduite des despotes est toujours déterminée par l'espèce d'intérêt politique que vous leur assignez, et non par leurs passions, sur-tout par la plus impérieuse de toutes leurs passions, l'orgueil du despotisme et l'horreur de la liberté ; le second, d'avoir prêté à quelques-uns d'entr'eux assez de vertus et de philosophie pour mépriser les principes et les préjugés de l'aristocratie françoise. Je ne crois pas plus à tout cela, qu'aux idées exagérées que vous vous êtes formées de la disposition actuelle de tous les sujets des monarques, à embrasser votre nouvelle constitution. J'espère bien aussi que le temps et des circonstances heureuses amèneront un jour cette grande révolution, sur-tout si vous ne faites point avorter la nôtre, à force d'imprudence et d'enthousiasme. Mais ne croyez pas si facilement aux prodiges en ce genre, et reconnoissez l'adresse avec laquelle vos ministres et vos ministériels cherchent à abuser contre vous, de votre légéreté et de votre penchant à voir par-tout ce que vous desirez ; et quelqu'idée que vous vous soyez formée des intrigues des cours, songez que la vérité sera toujours au-dessus. Quel parti l'assemblée nationale doit-elle prendre contre le piége visible qu'on lui tend ? Il faut, je ne dis pas attendre la guerre, mais faire ce qui est en notre pouvoir pour nous mettre en état de ne la pas craindre, ou même pour l'étouffer. Si le pouvoir exécutif a fait tout ce qui étoit en lui pour nous donner la guerre, les représentans de

la nation, passés ou présens, sont-ils tout-à-fait exempts de reproches à cet égard? Pourquoi sommes-nous réduits maintenant à nous occuper de la guerre extérieure? C'est parce qu'elle est prête à s'allumer au-dedans; c'est parce que l'on espère nous surprendre en mauvais état de défense. De quelle cause provient ce double inconvénient? De la malveillance du ministère, combinée avec la confiance et la foiblesse du corps législatif. Si l'assemblée montroit, non la fermeté d'un moment, mais une fermeté constante et soutenue contre les conspirateurs du dedans et du dehors; si elle adoptoit, non les mesures hostiles et dangereuses qui ne doivent avoir lieu que de puissance à puissance, mais les mesures du souverain qui punit des rébelles; si elle faisoit tout ce que les principes et le salut public lui ordonnent; si au lieu de voir chaque ministre, après avoir usé le charlatanisme nécessaire pour éblouir un moment la nation, en la trahissant, céder la place à un successeur destiné à poursuivre l'exécution du même plan, sous un masque nouveau, la nation voyoit tomber sous le glaive des loix la tête de ceux qui ont tramé la ruine de leur pays; si, accusé par tous les départemens de l'empire, convaincu aux yeux de tous ceux qui ont des yeux et quelque patriotisme, le dernier ministre de la guerre donnoit un exemple imposant à tous ses semblables; si, usant des moyens infinis qui sont entre ses mains, pour élever les ames, pour fortifier et propager l'esprit public, pour s'entourer de la confiance et de l'amour du peuple, elle marquoit chacune de ses journées par un bienfait public, par un encouragement donné aux patriotes, par un acte de rigueur qui terrassât le despotisme et l'aristocratie; si elle forçoit toutes

les têtes rébelles à ployer sous le joug de la justice, de l'égalité et devant la majesté du peuple, en même tems qu'elle pourvoiroit à la sûreté intérieure de l'état, alors vous verriez rentrer dans le néant cette ligue insolente dont toute l'audace tient aux ressources que votre foiblesse lui laisse dans l'intérieur de l'empire. Voilà donc les conseils que vous devez lui donner, et que vous devez réaliser autant qu'il est en vous. A Coblentz, dites-vous, à Coblentz! Comme si les représentans du peuple pouvoient remplir toutes leurs obligations envers lui, en lui faisant présent de la guerre. C'est à Coblentz qu'est le danger? Non, Coblentz n'est point une seconde Carthage; le siége du mal n'est point à Coblentz, il est au milieu de nous, il est dans votre sein. Avant de courir à Coblentz, mettez-vous au moins en état de faire la guerre. Est-ce au moment où tout retentit encore des plaintes élevées de toutes les parties de la France, contre le plan formé et exécuté par le ministère, de désarmer vos gardes nationales, de confier le commandement de vos troupes à des officiers suspects, de laisser vos régimens sans chefs, une partie de vos frontières sans défense, en même-tems qu'il souffle la discorde au-dedans, que vous devez vous engager dans une expédition dont vous ne connoissez ni le plan, ni les causes secrètes, ni les conséquences? Eh quoi! le ministre n'a pas même daigné vous faire part de ses relations avec les puissances étrangères! il garde un silence mistérieux sur tout ce qu'il vous importe le plus de connoître! il n'a pas daigné vous communiquer même les réquisitions qu'il prétend leur avoir faites, et vous allez entreprendre la guerre, parce qu'un courtisan nouveau, succédant à un

autre courtisan, a fait retentir à vos oreilles le jargon constitutionnel dont ses prédécesseurs n'avoient pas été moins prodigues? Eh! ne ressemblez-vous pas à un homme qui court incendier la maison de son ennemi, au moment où le feu prend à la sienne?

Je me résume. Il ne faut point déclarer la guerre *actuellement*. Il faut avant tout faire fabriquer par-tout des armes sans relâche; il faut armer les gardes nationales; il faut armer le peuple, ne fût-ce que de piques; il faut prendre des mesures sévères et différentes de celles qu'on a adoptées jusque ici, pour qu'il ne dépende pas des ministres de négliger impunément ce qu'exige la sûreté de l'état; il faut soutenir la dignité du peuple, et défendre ses droits trop négligés. Il faut veiller au fidèle emploi des finances, couvertes encore de ténèbres, au lieu d'achever de les ruiner par une guerre imprudente, à laquelle le système seul de nos assignats seroit un obstacle, si on la portoit chez les étrangers; il faut punir les ministres coupables, et persister dans la résolution de réprimer les prêtres séditieux.

Si, en dépit de la raison et de l'intérêt public, la guerre étoit déjà résolue, il faudroit au moins s'épargner la honte de la faire en suivant l'impulsion et le plan de la cour. Il faudroit commencer par mettre en état d'accusation le dernier ministre de la guerre, afin que son successeur comprît que l'œil du peuple est fixé sur lui; il faudroit commencer par faire le procès aux rébelles, et mettre leurs biens en séquestre, afin que nos soldats ne parussent pas des adversaires qui vont combattre des guerriers armés pour la cause du roi contre une faction opposée: mais des ministres de la justice nationale, qui vont

punir des coupables. Mais si, en décidant la guerre, vous ne paroissez qu'adopter l'esprit de vos ministres; si, au premier aspect du chef du pouvoir exécutif, les représentans du peuple se prosternent devant lui; s'ils couvrent d'applaudissemens prématurés et serviles le premier agent qu'il leur présente; s'ils donnent à la nation l'exemple de la légèreté, de l'idolâtrie, de la crédulité; s'ils l'entretiennent dans une erreur dangereuse, en lui montrant le prince ou ses agens comme leurs libérateurs, alors comment espérez-vous que le peuple sera plus vigilant que ceux qu'il a chargés de veiller pour lui, plus dévoués que ceux qui doivent se dévouer pour sa cause, plus sage que les sages mêmes qu'il a choisis?

Ne nous dites donc plus que la nation veut la guerre. La nation veut que les efforts de ses ennemis soient confondus et que ses représentans défendent ses intérêts : la guerre est à ses yeux un remède extrême dont elle desire d'être dispensée : c'est à vous d'éclairer l'opinion publique, et il suffit de lui présenter la vérité et l'intérêt général pour les faire triompher. La grandeur d'un représentant du peuple n'est pas de caresser l'opinion momentanée qu'excitent les intrigues des gouvernemens, mais que combat la raison sévère, et que de longues calamités démentent. Elle consiste quelquesfois à lutter seul, avec sa conscience, contre le torrent des préjugés et des factions. Il doit confier le bonheur public à la sagesse, le sien à sa vertu, sa gloire aux honnêtes gens et à la postérité.

Au reste, nous touchons à une crise décisive pour notre révolution; de grands évènemens vont se succéder avec rapidité. Malheur à ceux qui, dans cette circonstance, n'immoleront pas au

salut public l'esprit de parti, leurs passions et leurs préjugés mêmes ! J'ai voulu payer aujourd'hui à ma patrie la dernière dette peut-être que j'avois contractée avec elle. Je n'espère pas que mes paroles soient puissantes en ce moment ; je souhaite que ce ne soit point l'expérience qui justifie mon opinion : mais dans ce cas-là même, une consolation me restera ; je pourrai attester mon pays que je n'aurai point contribué à sa ruine.

La société des amis de la constitution a arrêté l'impression de ce discours, et l'envoi aux sociétés affiliées, dans sa séance du 18 *décembre* 1791, *l'an troisième de la liberté.*

MAX. ISNARD, *député à l'assemblée nationale, président ;* LASOURCE ; GRANGENEUVE ; PH. - CH. GOUPILLEAU, *député à l'assemblée nationale ;* RÉAL ; L. PERROCHEL ; J. ROUSSEAU, *secrétaires.*

De l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇOIS,
place du Théâtre Italien.

nche 50

BÉRU à ARRAS

Calais

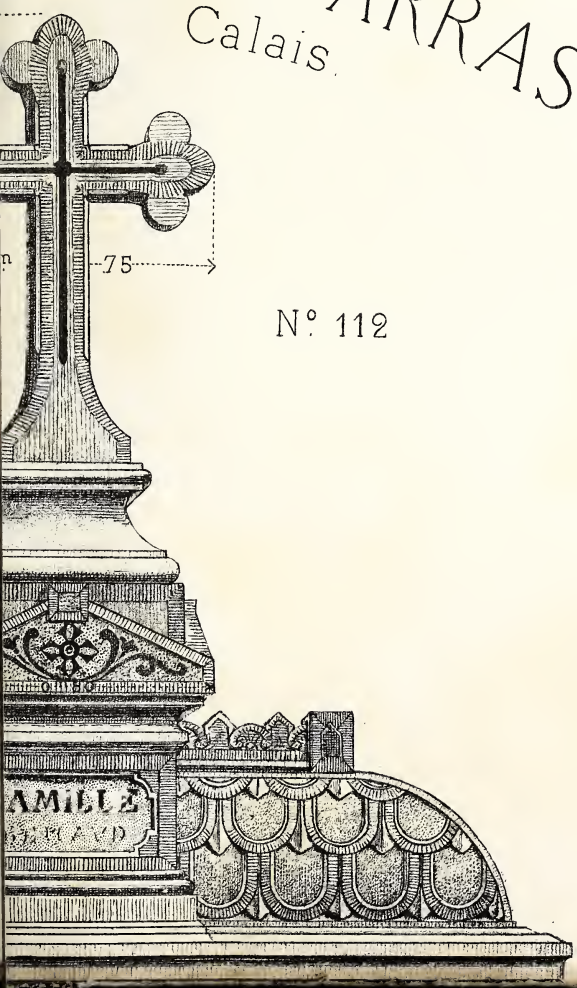

N° 112

514